



SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA RÉGIE DU PARC RÉGIONAL MASSAWIPPI

Séance régulière du conseil d'administration de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi à la salle du Conseil de la municipalité de Hatley situé au 2100, route 143 le 25 février 2026 à 10h00.

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : M. Pierre Côté, Président de la Régie du Parc et maire de Hatley, Mme Marcella Davis Gerrish, Mairesse de North Hatley, et Alec van Zuiden, maire d'Ayer's Cliff.

Formant quorum sous la Présidence de M. Pierre Côté

ABSENCES : M. Jacques Demers, Maire de Sainte-Catherine-de-Hatley, M. Vincent Fontaine, Maire du Canton de Hatley

ÉGALEMENT PRÉSENTS : Mme Sonia Tremblay, directrice générale de la Régie du Parc, M. Gabriel Demers, directeur général du Canton de Hatley, Marc Marin, directeur générale de Sainte-Catherine-de-Hatley et M. Benoit Tremblay, directeur général de North Hatley.

ABSENCES : Mme Abelle L'Écuyer Legault coordonnatrice de la plage et directrice générale d'Ayer's Cliff et Mme Shona Hartog, directrice générale de Hatley.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 10h00.

25-02-25.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le délégué Alec van Zuiden et résolu ;

Que l'ordre du jour du 25 février 2026 soit adopté tel que présenté avec l'ajout des point 5.1. Analyse de l'excédent budgétaire, 5.2. Contrat des préposés de la station de lavage/plage, 8. Plan d'opération de la patrouille nautique et 9. Étude du partage des coût de la patrouille nautique.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal du 21 janvier 2026
- 4) Comptes à payer et suivi financier

Régie du Parc

Général

- 5) Dépôt du Rapport financier 2025
 - 5.1. Analyse de l'excédent budgétaire
 - 5.2. Contrat des préposés de la station de lavage/plage
- 6) Circuit Massawippi – Jeu d'évasion et carte

Patrouille nautique

- 7) Coordination de la Patrouille nautique 2026 – suivi
- 8) Plan d'opération de la patrouille nautique
- 9) Étude des coûts de la patrouille nautique

10) Lac Brompton - Information

Plage

- 11) Résolution – Acquisition des équipements de la station de lavage et rampe de mise à l'eau
- 12) Club de conservation du Lac Massawippi – Tournoi de pêches
- 13) Jeux provinciaux de pêches 2026 – 27 et 28 juin 2026

Autres sujets

- 14) Période de questions
- 15) Divers
- 16) Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-25.02

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 21 JANVIER 2026

Il est proposé par la déléguée Marcella Davis Guerrish et résolu ;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance du 21 janvier 2026 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-25.03

COMPTES À PAYER ET SUIVI FINANCIER

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière dépose la liste des chèques, du numéro 202600005 à 202600011, émis pour la période 17 janvier 2026 au 20 février 2026 ;

Il est proposé par le délégué Alec van Zuiden et résolu ;

D'APPROUVER la liste des déboursés des Volets Parc et Plage, pour un montant de 31 712.47\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations de dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2026

La Rapport financier au 31 décembre 2025 et le rapport du vérificateur 2025 de la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi sont déposés aux membres du conseil.

26-02-25.04

ANALYSE DE L'EXCÉDENT BUDGÉTAIRE

ATTENDU que la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a un excédent budgétaire au 31 décembre 2025 ;

ATTENDU que l'excédent budgétaire doit servir à prévoir les imprévus ;

ATTENDU que l'excédent budgétaire doit être raisonnable ;

ATTENDU que la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi a des obligations par rapport à ses dettes à long terme ;

Il est proposé par la déléguée Marcelle Davis Guerrish et résolu ;

Que la Régie mandate l'administration d'étudier l'excédent budgétaire et son utilisation.

Qu'à la suite de l'analyse de l'excédent, l'administration de la Régie soumette un rapport avec des recommandation quant à sa gestion de l'excédent budgétaire pour les prochaines années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-25.05

CONTRAT DES PRÉPOSÉS DE LA STATION DE LAVAGE/PLAGE

ATTENDU que la Régie intermunicipale du Parc régional Massawippi fait l'embauche de préposé à la station de lavage/plage ;

ATTENDU les recommandations de l'auditeur en lien avec les conditions de travail (feuille de temps, salaire, etc.) des préposés de la station de lavage/plage ;

Il est proposé par la déléguée Marcelle Davis Guerrish et résolu ;

Il est résolu qu'un contrat sera établi par l'administration pour les préposés à la station de lavage/plage et que celui-ci sera approuvé par le conseil d'administration de la Régie du Parc Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-02-25.06

CIRCUIT MASSAWIPPI – JEU D'ÉVASION ET CARTE

CONSIDÉRANT QUE le projet Circuit Massawippi a été élaboré sous deux volets soit le jeu d'évasion – Légendes du lac Massawippi : la quête des pages perdues et une carte touristique ;

CONSIDÉRANT QUE les deux volets ont été déployés au cours des saisons estivales 2024 et 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les deux volets ont été déployés au cours des saisons estivales 2024 et 2025 et qu'ils ont connu un bon succès ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'hébergement, de maintenance et de mises à jour pour le jeu d'évasion est arrivé à échéance ;

CONSIDÉRANT QUE les cartes touristiques du Circuit Massawippi se sont toutes écoulées ;

Il est proposé par la déléguée Marcelle Davis Guerrish et résolu ;

Que le conseil de la Régie du Parc Massawippi renouvelle le contrat d'hébergement, de maintenance et de mise à jour du jeu d'évasion pour une période de 1 an pour un montant de 1 800\$, plus les taxes applicables.

Qu'un rapport soit déposé au conseil de la Régie à la fin de la saison 2026 afin d'évaluer l'utilisation et la participation au jeu d'évasion.

De vérifier auprès de la MRC de Memphrémagog son intérêt à prendre en charge les frais reliés au maintien du jeu d'évasion du Circuit Massawippi pour la saison 2027.

Que le conseil de la Régie du Parc Massawippi autorise la réimpression de 5 000 copies de la Carte touristique du Circuit Massawippi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COORDINATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE 2026

La directrice générale présente aux délégués l'état d'avancement de la mise en place de la Patrouille nautique 2026.

26-02-25.07

PLAN D'OPÉRATION DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU que la coordonnatrice des patrouilleurs nautique ne renouvellera pas son contrat en 2027 et devra être remplacée ;

ATTENDU que les membres de la Régie du Parc souhaite prévoir la relève de la coordonnatrice des patrouilleurs nautique pour 2027 et les années subséquentes ;

Il est proposé par la déléguée Marcelle Davis Guerrish et résolu ;

Que la direction générale de la Régie et la coordonnatrice de la plage établissent un plan d'opération documentée pour la patrouille nautique pour approbation par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-02-25.08

ÉTUDE DES COÛTS DE LA PATROUILLE NAUTIQUE

ATTENDU que la patrouille nautique est présentement subventionnée par les revenus des vignettes ;

ATTENDU que les cinq (5) municipalités se partagent les coûts au prorata des revenus des ventes des vignettes ;

Il est proposé par la déléguée Marcelle Davis Guerrish et résolu ;

Que le conseil mandate les cinq (5) directions générales des municipalités membre de la Régie du Parc à étudier les options pour le partage des coûts de la patrouille nautique et de soumettre un rapport pour approbation par le Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LAC BROMPTON - INFORMATION

La coordonnatrice de la plage rend compte de la rencontre qu'elle a eu avec les responsables de la mise en place de la patrouille nautique sur le lac Brompton.

26-02-25.09

RÉSOLUTION – ACQUISITION DES ÉQUIPEMENTS POUR LA STATION DE LAVAGE ET RAMPE DE MISE À L’EAU

CONSIDÉRANT que la MRC de Memphrémagog a reçu et retenu un soumissionnaire dans le cadre de son appel d’offres pour Équipements pour des stations de lavages d’embarcations et rampes de mises à l’eau ;

CONSIDÉRANT que la Régie du Parc Massawippi est partie prenante du processus et qu’elle est prête à procéder à l’achat et à l’installation des équipements requis pour la mise en fonction de la station de lavage automatisée ;

Il est proposé par le délégué Alec van Zuiden et il est résolu;

Que la Régie du Parc Massawippi octroi le contrat d’acquisition des équipements pour la station de lavage des embarcations et rampe de mise à l’eau décrit au formulaire de soumission à l’entreprise General Tech Services Inc. au coût de 89 835.23\$, plus les taxes applicables.

Que la Régie du Parc Massawippi s’engage à participer aux rencontres concernant le contrat groupé pour les composantes communes (logiciel de gestion, module d’enregistrement et de paiement en ligne, l’infonuagique, les formations, etc.) avec la MRC et les Municipalités participantes.

Que le conseil de la Régie du Parc Massawippi autorise le président, M. Pierre Côté et la directrice générale, Mme Sonia Tremblay à signer, au nom de la Régie du Parc Massawippi tout contrat relatif à l’acquisition des équipements pour la station de lavage des embarcations et rampe de mise à l’eau et des composantes communes.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CLUB DE CONSERVATION DE PÊCHEURS DU LAC MASSAWIPPI – TOURNOI DE PÊCHE DU 25 AVRIL AU 3 MAI 2026

Reporté à une séance ultérieure.

JEUX PROVINCIAUX DE PÊCHES 2026 – 27 ET 28 JUIN 2026

Reporté à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

DIVERS

26-02-25.10

CLÔTURE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, Alec van Zuiden propose la clôture de la séance à 10h20.

Pierre Côté
Président

Sonia Tremblay
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

« En signant le présent procès-verbal, le président de la Régie est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-27.1)